



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Pôle recrutement et parcours professionnels

**RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS INTERNE DE CHEF(FE) DE
TRAVAUX D'ART, BRANCHE PROFESSIONNELLE
« PRESENTATION ET MISE EN VALEUR DES
COLLECTIONS », DOMAINE D'ACTIVITE
« PRESENTATION DES COLLECTIONS »**

SESSION 2013

Juin 2014

Composition du jury

Madame Corinne LE BITOUZÉ, conservatrice générale, département des estampes et de la photographie à la bibliothèque nationale de France, est désignée en qualité de présidente du jury du concours interne de chef(fe) de travaux d'art du ministère de la culture et de la communication, branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, domaine présentation des collections, organisé au titre de l'année 2013.

Ont été membres de ce jury :

- Monsieur Max DUJARDIN, chef de travaux d'art, chef d'atelier encadrement au musée du Louvre ;
- Monsieur Jean-Jacques GAUTIER, chef de travaux d'art, inspecteur au département des collections, service de l'inspection au Mobilier national ;
- Madame Odile MICHEL, chargée d'études documentaires principale, cheffe du service de la régie des œuvres au musée d'Orsay ;

Déroulement des épreuves

Le concours s'est déroulé en trois temps :

- une première épreuve écrite d'admissibilité consistant dans la rédaction d'un rapport de synthèse (*durée : quatre heures ; coefficient 3*) ;
- une seconde épreuve orale d'admissibilité d'histoire de l'art (*durée totale : quinze minutes ; temps de préparation : vingt minutes ; coefficient 2*) ;
- une épreuve pratique d'admission consistant en l'analyse orale d'un projet de mise en valeur et de présentation des collections (*durée de préparation : deux heures, exposé : vingt minutes, questions du jury : quarante minutes ; coefficient 5*).

Aucun incident n'a été à relever. Tous les candidats qui se sont présentés ont utilisé le temps de préparation et de parole prévus aux arrêtés.

La composition du jury regroupait des représentants de quatre grandes institutions culturelles aux collections variées (Musée du Louvre, Musée d'Orsay ; Mobilier national, Bibliothèque nationale de France), assurant ainsi une représentativité des divers métiers.

39 personnes se sont inscrites à ce concours. Seules 24 personnes se sont présentées à l'épreuve écrite d'admissibilité, qui s'est déroulée le 18 mars 2014 en région parisienne.

22 candidats se sont présentés à l'épreuve orale d'admissibilité d'histoire de l'art, qui s'est tenue les 31 mars, 3 et 4 avril 2014 à l'Espace Vinci, à Paris.

A l'issue de ces deux épreuves d'admissibilité, 9 candidats ont été invités à passer l'épreuve pratique orale d'admission. Celle-ci a eu lieu du 5 au 7 mai 2014 à l'Espace Vinci, à Paris.

A l'issue du concours, 4 candidats ont été admis. Le premier candidat admis a obtenu une moyenne de 13,1/20, le quatrième et dernier une moyenne de 12,15/20. Le jury a considéré que, s'agissant d'un concours de catégorie A de la fonction publique d'Etat, une note d'admission d'au moins 12 était requise. En conséquence, le candidat suivant ayant une moyenne de 10,7/20, seuls 4 des 5 postes ouverts au concours ont été pourvus.

Epreuve écrite d'admissibilité

L'écrit a permis de juger de la compréhension du sujet, des moyens envisagés, de la maîtrise du temps imparti et des capacités rédactionnelles. Le jury a été attentif à la structure du discours. Un certain nombre de copies ont montré qu'une des principales difficultés rencontrée par les candidats était la capacité à synthétiser leur propos (absence de plan ou de plan incohérent).

Par ailleurs, les candidats pêchent parfois par un manque d'exploitation des données (pourtant nombreuses et détaillées) qui leur sont fournies. En conséquence, le sujet a été souvent survolé, les réponses données sont restées dans les généralités, sans s'adapter à la situation précise qui était proposée.

Epreuve orale d'admissibilité

Même si le sujet de l'épreuve est l'histoire de l'art, le jury n'attendait pas des candidats un discours d'historien de l'art mais bien la preuve de leur connaissance des matériaux et des techniques, en lien avec les problématiques de présentation des collections. Trop de candidats ont montré qu'ils se cantonnaient à leur champ habituel de compétences sans prendre en compte la diversité des matériaux et techniques que regroupe le domaine d'activité « Présentation des collections ».

Epreuve facultative de langue

Les candidats admissibles peuvent demander à passer une épreuve facultative de langue étrangère. Cette épreuve écrite consiste en la traduction sans dictionnaire (sauf pour l'arabe) d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes: allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais ou russe (*durée: une heure; coefficient 1*).

Une candidate a passé cette épreuve de langue et a choisi la langue anglaise. Les points au-dessus de la moyenne ont été pris en compte pour sa note finale à ce concours.

Epreuve pratique orale d'admission

L'épreuve orale d'admission est déterminante pour juger des capacités des candidats à remplir les critères caractéristiques d'un emploi de fonctionnaire en catégorie A (capacité de synthèse, capacité à sérier les priorités, capacité à gérer une équipe ou plusieurs groupes de personnes sur un même projet, capacité à élaborer dans le temps et l'espace, le déroulement des opérations, capacité à formuler et à communiquer ses intentions à ses collègues et à sa hiérarchie, curiosité susceptible d'adaptation à l'évolution du métier et à son perfectionnement).

Cette épreuve a l'avantage, par sa durée, de pouvoir juger de la capacité du candidat à soutenir sur un laps de temps relativement long.

Si les remarques faites au sujet des épreuves d'admissibilité (discours trop général, difficulté à sortir de son domaine de compétences habituel) restent valables, on notera ici tout particulièrement la tendance de plusieurs candidats à rester dans le descriptif du dossier fourni, l'absence d'analyse et de prise de hauteur les empêchant d'être force de proposition voire même les menant au hors-sujet.

On peut déplorer l'absence manifeste de préparation de certains candidats, dont les lacunes se sont avérées frappantes dans de nombreux domaines : conservation préventive, manutention, emballage et transport, techniques muséographiques, gestion des délais, organisation du travail.

Conclusion

Les candidats, avec une relative cohérence entre l'écrit et les oraux, ont présenté très nettement un clivage entre le groupe des quatre reçus et les autres (plus de 1,5 points d'écart entre

les deux groupes). Les quatre candidats reçus répondaient de façon satisfaisante à tous les critères précédemment évoqués et ont donc semblé offrir une garantie suffisante aux exigences du grade dans lequel ils vont être amenés à exercer leurs fonctions.

Fait le 26 juin 2014.

Pour le jury :

Corinne Le Bitouzé, la présidente du jury
Bibliothèque nationale de France